

La Roche-sur-Yon, le 28 juin 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{er} FÉVRIER 2024

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Maire ouvre la séance du premier Conseil municipal de l'année 2024. Il fait lecture des membres présents et représentés :

Présents :

Luc BOUARD, Anne AUBIN-SICARD, Malik ABDALLAH, Sylvie DURAND, Bernard QUENAULT, Nathalie GOSSELIN, Frédérique PÉPIN, Maximilien SCHNEL, Pierre LEFEBVRE, Sophie MONTALÉTANG, Patrick DURAND, Jacques BESSEAU, Michèle JOSSIER, François CAUMEAU, Ambroise GASNET, Patricia MURAIL-GENTREAU, Aurélien ROHO, Dominique BOISSEAU-RAPITEAU, Françoise BOUET, Bruno GUILLOU, Geneviève POIRIER-COUTANSAIS, Romain BROCHARD, Aurore RAVEZ, Stéphane IBARRA, Martine CHANTECAILLE, Florence LEMAIRE, Claire MAURIAT, Romain BOSSIS, Aurélie VIEILLEDENT, David SALLÉ, Vincent LEPLEY.

Pouvoirs :

- Sébastien ALLAIN	pouvoir à Frédérique PÉPIN (fin de séance)
- Françoise RAYNAUD	pouvoir à Sylve DURAND (début de séance)
- Myriam RATIER	pouvoir à Patricia MURAIL-GENTREAU
- Béatrice BICHON-BELLAMY	pouvoir à Nathalie GOSSELIN (fin de séance)
- Patricia LEJEUNE	pouvoir à Anne AUBIN-SICARD (fin de séance)
- Phillipe PORTÉ	pouvoir à Maximilien SCHNEL (fin de séance)
- Danielle MARTIN	pouvoir à Dominique BOISSEAU-RAPITEAU (fin de séance)
- Dominique GUILLET	pouvoir à Jacques BESSEAU (fin de séance)
- Laurence GILLAIZEAU	pouvoir à Bruno GUILLOU
- Jean-Pierre LELOUP	pouvoir à Pierre LEFEBVRE
- Christophe BLANCHARD	pouvoir à Bernard QUENAULT
- Cyril BRÉHERET	pouvoir à Patrick DURAND (fin de séance)
- Nicolas HÉLARY	pouvoir à Florence LEMAIRE (fin de séance)
- Guy BATIOU	pouvoir à Claire MAURIAT

Monsieur le Maire propose la désignation de Romain BROCHARD en qualité de secrétaire de séance puis il appelle aux remarques sur les procès-verbaux des réunions des 19 septembre et 7 novembre 2023.

Après vote, ces deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire : « Comme le trophée des sports organisé par l'OSI a lieu ce soir, et que certains de nos collègues doivent nous quitter en fin de séance pour y assister, je vous propose de commencer notre Conseil par les points 26 et 22. Nous reprendrons ensuite le déroulé normal de notre ordre du jour. »

26. Candidature de la ville de La Roche-sur-Yon au label national « Ville active & sportive »

Sébastien ALLAIN : Le label « Ville active & sportive » a pour objectif de récompenser les initiatives et les actions locales, les politiques publiques sportives cohérentes et la promotion des activités physiques, ludiques et sportives sous toutes leurs formes et accessibles au plus grand nombre. En cohérence avec son engagement pour le sport, il est donc proposé au Conseil municipal de présenter la candidature de la ville de La Roche-sur-Yon au Label « Ville Active & Sportive ».

Martine CHANTECAILLE : « Cette délibération porte sur une candidature à un nouveau label, un de plus. Celui-ci a pour objet de récompenser et valoriser les politiques sportives locales. Les premiers niveaux portent sur l'offre d'activités et d'équipements, et le quatrième niveau valorise le fait que la politique sportive existe et qu'elle s'inscrit dans la politique globale de la Commune. Notre question est simple, et ce n'est pas la première fois que nous la posons. C'est même régulièrement le cas, en particulier lorsqu'il est question des subventions. Quel est votre projet de politique sportive ? Comment les questions environnementales ou encore les questions de santé ou de mobilité y sont-elles intégrées, puisqu'elles sont mentionnées pour candidater à ce label ?

Sans l'existence d'un projet politique, que nous ignorons, cette candidature montre la pratique d'une simple politique de communication par les labels, qui deviennent le but à obtenir quand ils devraient simplement être un moyen de valoriser une politique clairement définie et présentée en Conseil municipal. »

Claire MAURIAT : « Bonjour à tous. En complément des propos de Madame CHANTECAILLE, ce label, dans son niveau le plus élevé, a effectivement le mérite de fixer l'objectif d'avoir une politique sportive s'inscrivant dans une politique globale de la Commune. Nous aimerions donc la connaître. Selon nous, une telle politique publique doit se faire au profit du plus grand nombre, en visant le bien-être et la santé grâce à la pratique sportive, plutôt que de se centrer sur la performance. Nous espérons aussi que la candidature à ce label reflétera un engagement de la Ville à favoriser les initiatives portées par les petites associations et les maisons de quartier pour la pratique de l'activité physique de bien-être, en dehors donc de recherche de performance. Enfin, je me permets de profiter de cette délibération pour saluer le travail qui a été réalisé en commission d'enquête parlementaire sur les défaillances de fonctionnement des fédérations sportives présidées par Madame BICHON-BELLAMY ici présente, et dont la rapporteuse est une députée écologiste Sabrina SEBAIHI. Nous serons très intéressés de suivre la présentation qui sera faite par ces dames à La Roche-sur-Yon, car cela pourrait s'accompagner d'une rencontre avec les associations sportives locales. En effet, l'engagement de la Ville dans les pratiques sportives doit pouvoir interroger et intégrer les recommandations de cette commission d'enquête pour accompagner nos jeunes et moins jeunes dans les meilleures conditions. »

Sébastien ALLAIN : « Je suis assez surpris, puisque ce label est aussi la récompense du travail de toutes nos associations sportives, plus de 100 représentées à La Roche-sur-Yon, de tous les bénévoles de clubs qui sont présents chaque week-end et chaque semaine. Ils seront donc peut-être un peu surpris de vos réactions.

Concernant la politique sportive de la Ville, je rappelle tout d'abord que La Joséphine, qui accompagne la Ligue contre le cancer, est une belle illustration en termes d'accessibilité, de sport pour tous et d'accompagnement sur la recherche. D'autre part, je rappelle également que nous accompagnons aussi le sport de haut niveau dans de nombreuses disciplines. Ça fait maintenant dix ans que je travaille avec Monsieur le Maire et les élus qui m'accompagnent tous les week-ends sur les terrains de sports, et nous

sommes à l'écoute des clubs en permanence. Si ça, ce n'est pas de la politique de proximité vis-à-vis des clubs sportifs, je ne sais pas ce que vous attendez. Vous attendez peut-être une politique d'investissement, mais nous y travaillons déjà. Nous savons très bien que certains équipements sportifs ne sont pas forcément au niveau que nous attendons, sachant que nous devons aussi composer avec du patrimoine hérité. Nous travaillons donc avec acharnement sur tous les équipements et sur tous les budgets des clubs. Certes, il peut y avoir de légers décalages, mais nous sommes en permanence aux côtés des clubs. Quoi qu'il en soit, je pense que la ville de La Roche-sur-Yon mérite vraiment ce label qui récompense à la fois les associations, les bénévoles et les services du sport. »

Monsieur le Maire : « Je ne sais pas comment réagir car c'est toujours la même chose. Si vous n'avez pas compris la politique sportive depuis dix ans que vous êtes à nos côtés, c'est que vous n'écoutez pas ce qu'on vous dit. Quand on vous parle de sport de haut niveau, ce n'est pas pour le sport de haut niveau, c'est parce que le sport de haut niveau permet à chaque fois d'avoir une multitude de jeunes qui s'inscrivent dans la discipline sportive de haut niveau. Il faut en effet tirer par le haut les épreuves sportives, et nous le voyons aussi bien dans notre ville que partout ailleurs. Quand vous avez une coupe du monde de rugby ou de football, le nombre d'enfants qui veulent faire du rugby ou du football explose. Quand nos équipes de handball continuent de briller sur le plan international, une multitude de jeunes veulent là aussi jouer au handball. C'est ça, la politique sportive. C'est de faire pour tous. Pour faire pour tous, il nous faut un centre d'attractivité, et cette attractivité est justement le haut niveau avec des équipements à la hauteur. Si je prends par exemple la piscine – sujet pour lequel vous n'avez jamais voté à l'Agglomération –, je rappelle qu'elle a tout simplement permis de multiplier le nombre de nageurs à La Roche-sur-Yon par dizaines, voire par centaines. Enfin, je rappelle également que nous accompagnons financièrement plus d'une centaine d'associations sportives. Voilà la politique sportive de la Ville que nous développons depuis dix ans, et je suis vraiment navré que vous ne l'ayez pas comprise. Je vous demande simplement de suivre les délibérations et pas simplement d'en faire une traduction politique à chaque fois. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

Monsieur le Maire : « Très bien. Nous dirons donc aux jeunes que les labels sportifs obtenus ne sont pas votés par l'opposition. »

22. Rapport annuel des actions réalisées en 2023 dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées

Patricia LEJEUNE : L'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que l'article L 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, prévoient que la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées établit un rapport annuel des actions menées dans l'année écoulée. Il est ainsi proposé au Conseil de prendre acte de ce document.

David SALLÉ : « Je remercie Madame LEJEUNE et les services pour l'établissement de ce rapport, et pour les réponses que vous m'avez apportées depuis la dernière commission. Je m'excuse par avance pour cette intervention qui vous semblera peut-être trop politique, mais j'aimerais revenir sur deux points abordés dans ce rapport. En premier lieu celui de la santé mentale, souvent invisibilisée à côté de la santé somatique, dont nous connaissons tous les difficultés. Cette santé mentale nous est pourtant toute aussi chère, et les tensions pour obtenir des suivis, des rendez-vous et des évaluations sont de plus en plus importantes face à des besoins grandissants et des pénuries de personnels ou de places en institutions toujours plus importantes. L'accessibilité aux soins et aux accompagnements psychiques doit donc nous alerter tous, et si elle n'est pas une compétence propre de la Ville, cette dernière se doit de connaître les besoins de sa population et les freins qu'elle rencontre pour obtenir la satisfaction de ces besoins. Vous confiez aujourd'hui un travail de recherche à des étudiants sur les politiques publiques que notre Ville mène pour répondre à ces besoins. Nous venons ici nous étonner qu'un tel recensement ne soit pas fait par la Collectivité en tant que telle, car au-delà de l'objectif que vous fixez de sensibiliser ce

groupe d'étudiants, il nous semble que c'est bien un travail en profondeur, associant la société dans son ensemble et tous les partenaires historiques qui œuvrent sur notre Collectivité, et à travers une politique aux objectifs clairs, qui doit être menée.

Dans un second temps, c'est sur le projet d'accueil de loisirs des adolescents handicapés, qui fait suite à celui des enfants mis en place par la fédération « Loisirs Pluriel » l'année dernière, que je souhaite revenir. Cette fédération s'est implantée sur notre Ville avec le soutien appuyé de la Collectivité, qui, je cite : « lui met à disposition des locaux et du personnel, et lui verse une subvention pour un total estimé de 36 549 euros en 2023. » L'accueil des enfants se fait sur le principe de la mixité, dont chacun s'accorde à penser qu'elle est source d'une meilleure inclusion, d'une meilleure acceptation et compréhension du handicap par la société, et qu'elle concourt à destigmatiser les différences. Cet accueil aurait pu être organisé par l'institution bien connue sur notre Ville des maisons de quartier. Or, la Ville ne s'est jamais tournée vers elles. Certes, il y avait besoin de former les personnels existants, mais tout le dispositif était déjà en place puisque les familles étaient repérées dans leur quartier et que les enfants étaient possiblement accueillis avec leurs camarades et voisins. En bref, nous défendons que la Ville doive s'appuyer sur toutes les forces en place sur son périmètre d'action, et elles sont nombreuses, mais aussi embrasser pleinement les politiques publiques qu'elle entend mener. »

Patricia LEJEUNE : « Concernant la santé mentale, vous n'êtes pas sans savoir que je suis administratrice au Conseil de surveillance du CHS Geroges Mazurelle avec Monsieur le Maire. Le but consiste justement à pouvoir répondre à la politique de la Ville et à l'accueil des personnes suivies par l'établissement de santé mentale. Nous abordons donc beaucoup de points ensemble avec nos services, pour que les personnes qui sont accueillies dans cet établissement puissent bien y vivre et bien vivre dans la Ville. D'autre part, je pense également au GEM (Groupement d'entraide mutuelle) du Bout du tunnel, que je suis régulièrement.

Par ailleurs, je rappelle qu'il s'agit là d'un rapport réglementaire plutôt basé sur les mesures d'accessibilité pour tous types de handicaps, et pour les personnes ayant un souci de santé mentale ou pas. Par conséquent, tout est pris en compte dans les politiques que nous menons. Si je prends l'exemple du Concorde, nous avons là la possibilité d'avoir une salle restreinte qui nous permet d'accueillir des personnes ayant des troubles autistiques ou avec des pathologies qui ne leur permettraient pas d'être à l'aise dans une grande salle de cinéma. D'autre part, nous travaillons beaucoup avec toutes les associations et avec notre chargé de mission – que je remercie –, pour avoir le meilleur accueil possible. Lors de vœux, j'ai également fait le point avec l'établissement Mazurelle sur le dispositif Mosaïque, pour voir si certaines personnes pourraient éventuellement sortir des murs et que la Ville leur propose d'autres activités. Vous savez en effet qu'il est difficile de faire changer ces populations sensibles et qu'il faut en prendre soin.

S'agissant des soins, nous nous sommes rapprochés dès le départ de la création de Handi-soin, dans le cadre d'une convention avec le Centre Hospitalier Départemental, le CHS Mazurelle et la clinique Saint-Charles. Je suis d'ailleurs allée au dernier forum pour sensibiliser les personnels médicaux à avoir une approche différente pour accueillir ces personnes différentes. Je rappelle en effet que certains personnels de santé refusent d'accueillir des personnes en situation de handicap. Je devrais les recevoir prochainement pour refaire le point avec eux. De même, nous sommes allés au CHD lundi dernier pour rencontrer la Direction et les référentes au handicap, qui sont justement présentes pour accueillir les personnes dans cette situation, que ce soit une personne sourde ou une personne avec un trouble mental ou autre. D'ailleurs, nous allons communiquer sur ce sujet dans *Roche Plus*. Bref, nous ne disons peut-être pas tout, mais beaucoup de choses sont faites et nous agissons un peu partout. D'autre part, sachez que toutes les actions menées sur la Ville et dans l'Agglomération sont bien entendu recensées. Par conséquent, rassurez-vous, nous sommes loin d'être défaillants sur tous ces sujets et nous prenons bien en compte tous types de handicaps quels qu'ils soient, et surtout la santé mentale. Enfin, je suis aussi vice-présidente de sports adaptés au Comité départemental, et j'étais encore sur place ce matin avec les agents pour faire le point des actions menées sur la Ville. Je pense entre autres au passeport du civisme, ou encore à l'accueil de certains enfants à l'école Jean Roy.

Concernant le réseau « Loisir Pluriel », nous vous avons déjà expliqué le mode de fonctionnement de cet organisme lorsque nous avons passé la convention avec lui. Je rappelle qu'il existe une fédération au niveau national, et qu'une fédération départementale yonnaise a ensuite été créée. Si des enfants en situation de handicap sont accueillis à l'AMAQY pour les accueils de loisirs, les enfants accueillis à « Loisir Pluriel » bénéficient eux de personnels renforcés en petits comités compte tenu de leur maladie. C'est

pour cette raison que le principe est de douze enfants valides et de douze enfants en situation de handicap quels qu'ils soient. »

Martine CHANTECAILLE : « Je voulais simplement faire une proposition qui touche à la vie citoyenne, à la communication et à l'inclusion. Est-il envisagé – sinon, nous vous le proposons – que le Conseil municipal, voire le Conseil d'agglomération, soit traduit en langue des signes comme le font certaines collectivités ? »

Patricia MURAIL-GENTREAU : « J'aimerais compléter les propos de ma collègue. Je rappelle qu'un collectif Santé mentale a été créé tout récemment dans le cadre de la semaine de la santé mentale, et que nous allons étaler les ateliers qui ont lieu en amont de cet événement tout au long de l'année, au lieu de les rapprocher. Nous travaillerons donc de la même façon qu'avec le collectif de prévention, et ce, avec tous les acteurs de la santé mentale. »

David SALLÉ : « Ce travail de réseau avec les partenaires qui travaillent déjà dans le soin et avec des personnes qui sont déjà dans le système de soin est effectivement très intéressant. En revanche, n'oubliez pas que toute une partie de la population échappe complètement à ce système de soin, que certaines personnes en situation de handicap ne sont pas du tout prises en charge, et qu'elles se retrouvent de fait dans une situation de précarité sociale effrayante. L'accessibilité peut être aussi d'avoir simplement accès à un hébergement, mais ce besoin primaire n'est pas forcément assuré pour beaucoup de personnes dans la Ville, ce qui fait que les soins ne peuvent pas non plus être mis en place. »

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

1. Campagne DSIL 2024 - Demandes de subvention

Sylvie DURAND : Depuis 2016, la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est l'un des principaux dispositifs de financement de l'État visant à soutenir les projets portés par les communes et leurs groupements. En début de chaque année civile, il est demandé aux collectivités de soumettre leurs projets à la préfecture de la Vendée qui en est le pilote. Il est donc proposé au Conseil d'approuver les demandes de subvention suivantes au titre de la DSIL 2024 :

- 616 959 € pour la rénovation du stade Ladoumègue ;
- 247 007 € pour la requalification du quartier de la Garenne ;
- 285 364 € pour l'extension du Centre municipal de restauration ;
- 213 087 € pour la démolition des deux maisons (site Maréchal Juin) ;
- 349 927 € pour la rénovation du parking Clémenceau.

Nicolas HÉLARY : « Il nous manquait une information lors de la commission, en particulier le fait que le parking Clémenceau ne serait pas réalisé cette année mais l'année prochaine. Aussi, comme celui de la Garenne s'était fait retoquer l'année dernière au motif qu'il ne s'agissait pas d'un projet de l'année en cours, la demande de subvention pour le parking Clémenceau ne risque-t-elle pas aussi d'être retoquée ? Quant à la démolition des deux maisons, pourquoi le Département ne participe-t-il pas à cette action, puisqu'il est indiqué dans la délibération qu'elles seront relocalisées dans les maisons de solidarité du Département ? »

Patrick DURAND : « Concernant le parking Clémenceau, je vous confirme que le projet est toujours prévu et qu'il sera réalisé au début de l'année prochaine. »

Monsieur le Maire : « Le projet de la Garenne n'a pas été retoqué mais reporté, et il en est de même pour le projet Clémenceau. »

Sylvie DURAND : « Quant à votre demande concernant le Département, je n'ai pas la réponse. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

2. Prise de participation de la SAEML Oryon a la SCI Les Oies

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser les administrateurs de la SAEML Oryon à voter lors d'un prochain Conseil d'administration, en faveur de l'entrée de la SAEML Oryon au capital de la SCI Les Oies.

Question adoptée à l'unanimité par 27 voix pour.

9 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc BOUARD, Madame Anne AUBIN-SICARD, Monsieur Bernard QUENAULT, Madame Frédérique PÉPIN, Madame Françoise RAYNAUD, Monsieur Jean-Pierre LELOUP, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Pierre LEFEBVRE.

3. Fourniture de viandes et volailles fraîches - Lancement de la procédure - Autorisation signature des marchés

Sylvie DURAND : Pour le renouvellement des marchés relatifs à la fourniture de viandes et de volailles fraîches, une consultation sera lancée en appel d'offres ouvert. Elle portera sur huit lots, définis comme suit :

1. Viande fraîche de bœuf ;
2. Viande fraîche de veau ;
3. Viande fraîche d'agneau ;
4. Volaille fraîche de poulet et de dinde issue de la filière nutrition oméga 3 ou équivalent ;
5. Volaille fraîche et marinée de dinde
6. Volaille fraîche autre que dinde et poulet ;
7. Viande fraîche de porc de qualité type fermière ;
8. Viande fraîche de porc.

Pour chaque lot, un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant annuel maximum sera conclu pour une période d'un an reconductible tacitement deux fois, soit pour une durée maximale de trois ans. Il est donc proposé au Conseil d'approuver le lancement de la procédure et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

Aurélie VIEILLEDENT : « Cette délibération nous a permis de discuter en commission sur les pourcentages des produits alimentaires dits durables, pour l'enfance et la petite enfance. Ce pourcentage correspond à 40,38 % des achats, dont 21,44 % en bio. Nous constatons d'une part que ce pourcentage répond certes à la loi EGALIM pour le bio, mais pas aux 50 % de produits durables. D'autre part, la loi EGALIM est un minimum à fournir. Or, la Collectivité devrait dépasser ce minimum, puisque l'alimentation est un facteur clé de santé. Par ailleurs, nous nous questionnons également sur le terme d'achat. Correspond-il aux produits commandés ou bien aux produits réceptionnés ? Est-il possible d'avoir des données à ce sujet, car cela peut impacter le calcul effectué. Si le fournisseur doit remplacer une partie des produits ? Enfin, il est possible d'utiliser des outils dans les commandes publiques permettant d'orienter les fournisseurs, comme les clauses sociales et environnementales ? Nous espérons que le Plan alimentaire de territoire sera un outil pour avancer dans ce sens. »

Claire MAURIAT : « En soutien total avec cette intervention, et en complément au vu du contexte de colère du monde agricole que nous vivons actuellement – colère que nous partageons – nous souhaitons rappeler que la commande publique peut et doit contribuer à un meilleur revenu des femmes et des hommes du monde paysan. Des collectivités en France y arrivent et le levier de la restauration collective est un puissant outil pour y arriver. Pour répondre à la colère du monde agricole, il serait aussi important de soutenir les pratiques agricoles vertueuses. Nous regrettons qu'il n'y ait pas dans cette délibération de commandes labellisées, au moins de qualité type Label rouge, ou au mieux agriculture biologique garantissant des aliments plus sains et issus d'un mode de production respectueux de l'environnement, ce qui correspond aux objectifs de la loi EGALIM – objectifs qui ne sont toujours pas complètement atteints au niveau de l'ensemble du CMR (Centre municipal de restauration). Enfin, concernant le projet

alimentaire territorial, nous nous sommes bien sûr inscrits pour participer aux groupes de travail qui démarreront prochainement, ce, près de trois ans après le lancement du projet. Nous espérons que ces travaux permettront à la Collectivité de s'engager résolument dans une alliance indispensable avec tous les acteurs et actrices du monde agricole, et de l'alimentation, impliquant largement nos concitoyens pour garantir un approvisionnement en produits agricoles locaux de qualité, sains et respectueux de l'environnement. Mais il faudrait pour cela mettre des moyens financiers à la hauteur des enjeux. Est-ce que vous comptez bien vous y engager ? »

Sylvie DURAND : « Tout d'abord, il est évident que nous ne pouvons pas faire n'importe quoi, puisque ces marchés s'inscrivent dans le cadre des marchés publics. Bien entendu, nous mettons tous les moyens en place, et je peux vous dire que les produits fournis par notre Collectivité pour l'alimentation des enfants en restauration scolaire sont vraiment de qualité. Concernant le terme d'achat, il s'agit bien des achats et non des commandes. D'autre part, sachez que nous n'exigeons pas de minimum de produits locaux labellisés dans les marchés, dans la mesure où cela pourrait être contreproductif et pourrait empêcher certains candidats de répondre. De même, nous pourrions avoir des offres ne respectant pas le niveau minimum d'exigences. Concernant les labels, ce critère est bien évidemment intégré dans les marchés, et les critères de notation permettent de valoriser les candidats qui proposent de nombreuses viandes labellisées. Nous avons notamment deux lots qui sont spécifiquement des produits présentant un certain nombre de niveaux de qualité (lots 5 et 7). Quant à l'approvisionnement local, les règles de la commande publique permettent seulement de valoriser les circuits courts. C'est pourquoi la procédure intègre un critère de performance en matière d'approvisionnement direct des produits agricoles. La notion de circuits courts ne permet donc pas d'avantager les candidats proches, mais ceux qui font appel à moins d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Enfin, concernant les questions environnementales, la procédure intégrera des critères permettant de juger les conditions d'élevage et d'abattage afin de valoriser les candidats qui se soucient du bien-être animal. »

Jacques BESSEAU : « Pour conforter ces propos, je voudrais simplement rassurer Madame VIEILLEDENT sur l'alimentation donnée aux enfants dans les écoles. Nous avons plus de 50 % de produits labellisés et plus de 20 % de produits bio, ce qui signifie que nous sommes bien au-delà des minimums de la loi EGALIM, et ce depuis longtemps. D'autre part, si vous vous posez encore la question des labels sur la viande ou sur tout autre produit, je vous invite à regarder les menus que tous les parents peuvent consulter. Vous verrez que le label est systématiquement mentionné lorsqu'il y en a un, que ce soit un label rouge ou un label bleu-blanc-cœur, etc. Vous serez étonnée du nombre de produits labellisés que nous donnons aux enfants. »

Aurélie VIEILLEDENT : « Pourtant, il est indiqué 40 % dans les pourcentages qui nous ont été communiqués. »

Jacques BESSEAU : « Je vous parlais des écoles, et non pas du CMR, qui nourrit bien plus que les écoles. S'agissant des écoles, je peux vous assurer que nous sommes bien à plus de 50 % de produits labellisés. D'ailleurs, je vous propose aussi de consulter le site Internet qui indique tous les produits labellisés contenus dans les menus et vous verrez qu'il y en a énormément. Quant aux pourcentages, il faut savoir si on parle en quantité ou si on parle en prix. »

Monsieur le Maire : « Merci pour cette réponse précieuse, mais on nous a dit que les labels n'étaient que de la communication. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

4. Convention de groupement de commandes - Services d'impression sur différents supports de communication

Sylvie DURAND : Afin de répondre à leur besoin en matière d'impression de supports de communication, la Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon souhaitent constituer un groupement de commandes. Le

Conseil est donc appelé à approuver et à autoriser la signature de la convention constitutive de ce groupement.

Nicolas HÉLARY : « Comme nous sommes sur des montants relativement importants, 620 000 euros par an pour l'ensemble des trois lots, je me permets de m'y attarder un peu pour revenir avec vous sur une méprise assez récurrente que vous faites dans l'utilisation du *Roche Plus*. Je veux parler d'une méprise entre la communication institutionnelle d'une entreprise qui a vocation à faire de la communication, et donc à faire du bénéfice derrière, et la communication institutionnelle d'une collectivité, qui elle n'a pas vocation à faire des bénéfices, mais à faire connaître les services à la population et expliquer à la population de quelle manière l'argent public est dépensé. Or, en aucun cas une communication institutionnelle comme vous vous en servez dans *Roche plus* n'a vocation à glorifier une collectivité, et évidemment ceux qui la gouvernent.

Si nous sommes tout à fait d'accord sur le fait que notre Ville a des atouts tout à fait intéressants et que c'est une ville où il fait bon vivre, notamment grâce à sa richesse associative, culturelle et sportive, je vous rappelle que vos prédécesseurs de droite comme de gauche ont construit bien avant vous ce qui fait cette richesse et ce bon vivre à La Roche-sur-Yon. Par conséquent, nous souhaiterions que cette communication ne serve plus les élus, mais qu'elle serve véritablement la population. Enfin, cerise sur le gâteau, il serait bien d'avoir aussi un peu d'écologie dans le cadre du lot n° 2 qui concerne les autres supports de communication, au lieu d'avoir des produits promotionnels construits à l'autre bout de la terre. »

Monsieur le Maire : « Ce sont vos propos, et ils n'engagent que vous. Il faut être vicieux dans sa façon de réfléchir pour faire une confusion entre les élus qui expliquent la politique municipale et la publicité qui leur serait faite. Ce qui m'inquiète toujours dans vos réflexions, c'est l'effet miroir, car vous nous prêtez des intentions qui seraient vraisemblablement les vôtres si vous étiez aux affaires. Or, cet effet miroir me fait extrêmement peur si par malheur vous reveniez aux affaires un jour, car vous allez chercher des choses qui ne nous viennent même pas à l'esprit, ni à l'esprit des gens. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

5. Convention de groupement de commandes - Fournitures de mobiliers urbains - Autorisation de signature

Sylvie DURAND : Un groupement de commandes relatif à la fourniture de mobiliers urbains a été constitué en décembre 2019 pour une durée illimitée entre la Ville, l'Agglomération, et le CCAS de La Roche-sur-Yon.

Suite au transfert des EHPAD du Centre communal d'action sociale (CCAS) vers le Centre intercommunal d'action sociale de La Roche-sur-Yon Agglomération (CIAS), le CIAS se substitue au CCAS et le groupement se trouve désormais constitué des trois membres suivants :

- La ville de La Roche-sur-Yon ;
- La Roche-sur-Yon Agglomération ;
- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de La Roche-sur-Yon Agglomération.

La Ville de la Roche-sur-Yon est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer les marchés relatifs à la fourniture de mobiliers urbains au nom et pour le compte du groupement. Il est proposé au conseil d'approuver ce dispositif.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

6. Convention de groupement de commandes - Acquisition de matériels informatiques reconditionnés

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre la ville de La Roche-Sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, le CIAS et le CCAS de La Roche-sur-Yon pour l'acquisition de matériels informatiques d'occasion (unités centrales, écrans, tablettes, PC portable). La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer le marché au nom et pour le compte du groupement.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

7. Marchés publics de travaux, fournitures et services - Autorisation de signature des avenants

Sylvie DURAND : Le Conseil municipal est appelé à autoriser la signature des avenants suivants :

« Aménagement du cinéma Le Concorde dans le Carré Napoléon » :

- Marché V21062 - Lot n° 02 - Menuiseries intérieures bois, parquet, cloisons stratifiées – mobilier ;
- Marché V21067 - Lot n° 07 – Serrurerie ;
- Marché V21071 - Lot n° 11 - CVC, plomberie, sanitaire ;
- Marché V21072 - Lot n° 12 - Electricité.

« Construction du futur carré de l'hôtel de ville et d'agglomération et du nouveau musée » :

- Marché de maîtrise d'œuvre n° V19094 ;
- Marché n° V22051 - Lot n° 01 - Curage, déplombage, désamiantage, déconstruction ;
- Marché n° V23020 - Lot n° 02 - Maçonnerie, béton armé, terrassement, étanchéité.

Aurélie VIEILLEDENT : « Le chantier de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération vient juste de commencer et nous faisons déjà face à de multiples avenants ou hausses de coûts. Encore une fois, nous faisons part de notre inquiétude face à cette évolution. Les délais seront-ils tenus ? À quel coût définitif l'Hôtel de Ville et d'Agglomération sera-t-il livré ? »

Monsieur le Maire : « Je vous dirai ça en 2025. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

8. Quartier de la Garenne - Aménagement d'une placette et du square des Victoires

Patrick DURAND : Il est proposé au Conseil d'approuver les objectifs et grands principes de cette opération d'aménagement du quartier de la Garenne pour une enveloppe prévisionnelle estimée à 1 035 654 euros T.T.C.

Romain BOSSIS : « Le quartier de la Garenne compte 2 000 habitants, et c'est un quartier dans le quartier. Il est riche de ses diversités avec de nombreuses nationalités, jeunes et moins jeunes, et a de nombreux atouts. Il possède une maison de quartier très active, et présente des initiatives d'habitants remarquables, comme par exemple celle du jardin partagé. Malheureusement, c'est aussi une réalité sociale assez dure, que 40 % de la population active sans emploi, et qu'une personne sur deux vit sous le seuil de pauvreté, tout cela concentré sur quelques hectares. De plus, les logements sont de plus en plus vieillissants puisqu'ils ont tous plus de 40 ans. Si les actes de violences qui se sont produits l'été dernier sont inacceptables et condamnables, il n'en demeure pas moins qu'ils sont aussi le symptôme d'un mal plus profond qui dépend d'une réalité socioéconomique qui s'aggrave de plus en plus ces dernières années.

Dans cette délibération, vous faites référence à, je cite : « une réflexion urbaine, sociale et économique dont l'objectif est d'apporter une nouvelle dynamique et de répondre aux problématiques structurantes et au quotidien du quartier. » Dans ce contexte, le projet d'aménagement de la place des Victoires et de ses abords que vous venez de nous présenter pour un montant relativement modeste d'un million d'euros ne nous semble pas répondre pleinement à ces enjeux et nous interroge à plusieurs égards. Tout d'abord, il nous interroge à nouveau sur le mode de concertation utilisé. J'en entends certains qui soufflent, mais c'est malheureusement une réalité. Ma collègue Madame VIEILLEDENT vous a questionnés en commission sur ces modalités, et votre réponse n'a malheureusement été que très parcellaire et assez vague. Nous avons eu vent d'arbres à message en 2018, d'une présentation en maison de quartier en 2019, de quelques vagues questionnaires, d'un comité d'accompagnement et d'ateliers. Nous vous avons relancés par mail la semaine dernière pour avoir des détails de dates et les comptes-rendus de ces ateliers, éventuellement le nombre de participants présents, et les besoins exprimés par les habitants du quartier. Malheureusement, et j'ai encore vérifié avant le Conseil, je n'ai toujours pas eu de réponse à ce jour dans ma boîte mail. D'autre part, lorsqu'on déambule dans le quartier, presque personne n'est au courant de cette démarche de concertation, et la plupart des gens découvrent les travaux en tombant nez à nez avec le panneau d'information. Tout cela interroge donc sur la réalité de cette concertation, ou du moins, si elle a eu lieu, sur son périmètre. Enfin, nous avons également reçu le témoignage de plusieurs commerçants, pourtant aux premières loges concernant les problèmes de stationnement et de flux piétons, qui n'ont pas été non plus sollicités pour participer à ce comité, alors que leur avis sur ce projet aurait pu être pertinent. Par conséquent, nous nous permettons une nouvelle fois de vous alerter sur cette conception de la concertation, qui semble ici laisser encore de nombreux Yonnais sur le côté. Cela ne vous plaît peut-être pas, mais c'est bien la réalité du terrain. Toutes ces personnes se retrouvent malheureusement mises devant le fait accompli de projets déjà ficelés, et qui ne répondent pas complètement à leurs besoins.

Quels sont ces besoins des habitants ? Tout d'abord, des logements, et des logements dignes, sans humidité dans les appartements, sans moisissures aux murs, sans cafards qui grouillent dans les bouches d'aération, sans courants d'air autour de fenêtres mal isolées, sans volets grinçants, et sans dalles de PVC qui se décollent. Je suis désolé d'être un peu long, mais il me semble important de décrire la réalité des gens qui vivent dans ce quartier. »

Monsieur le Maire : « Mon pauvre ! ».

Romain BOSSIS : « Excusez-moi Monsieur le Maire, je n'ai pas entendu ce que vous avez dit ? »

Monsieur le Maire : « Allez-y, faites-vous plaisir ».

Romain BOSSIS : « Je vous remercie. C'est aussi les services à la population, avec par exemple la question du ramassage des ordures ménagères adapté aux réalités de ces habitants. Comment par exemple trier le verre et le papier lorsqu'on a plus de 80 ans et qu'on est en situation de handicap, avec comme unique solution les points d'apports volontaires ? Comment par exemple emmener ses encombrants à la déchetterie lorsqu'on n'a pas de véhicule et qu'on se déplace exclusivement en bus, ce qui est le cas de nombreux habitants de ce quartier, avec tout ce que cela peut malheureusement engendrer en termes de dépôts sauvages et de problèmes de voisinage ? Et puis quid des commerces de proximité, des animations régulières sur le quartier ? On constate malheureusement une lente agonie du marché, une disparition progressive des commerces. Voilà la réalité aujourd'hui du quartier, et quand l'association Le Rat Piloteur essaye d'amener un peu de nouveauté, de lien social et de culture au pied de ces immeubles, on lui refuse l'autorisation d'occupation de l'espace public pour des raisons assez obscures. Alors plutôt que de répéter en boucle le fameux vivre ensemble – qui est une belle phrase qui manque un peu de concret – comme s'il s'agissait d'un mot magique, peut-être pourrions-nous d'abord collectivement nous préoccuper du vivre tout court dans ce quartier, comme ailleurs dans la Ville ? Se loger dignement, manger à sa faim avec des produits de qualité, pouvoir se déplacer, aller à l'école gratuite, ou encore se soigner. Le problème de ce quartier n'est pas qu'architectural. Il est en grande partie social et les réponses à y apporter ne doivent pas être que du béton. Il faut surtout investir dans l'humain.

Quelques mots pour conclure concernant vos choix budgétaires. Quel message donne-t-on aux habitants de la Garenne quand on dépense moins de 500 euros par habitant pour rénover un bout de place en surface, alors qu'on investit près de 5 000 euros par habitant pour le centre-ville avec ses différents projets de rénovation ? Et encore, je ne prends pas en compte le projet d'Hôtel de Ville et

d'Agglomération. J'entends déjà les arguments sur les travaux réalisés à la Vigne-aux-Roses, qui sont une très bonne chose. Cependant, la réalité de vos choix est claire, vous dépensez dix fois plus pour les habitants du centre-ville que pour ceux des quartiers. C'est un choix. Enfin, vous nous aviez annoncé il y a maintenant quatre ans une réhabilitation globale du centre commercial de la Garenne, en rachetant à l'occasion plusieurs commerces au sein de la galerie. Vous y aviez promis la construction d'un cabinet médical, et aviez par la même occasion refusé le rachat des locaux de l'ancien cabinet médical du Grand pavois. À ce jour, les espaces libérés dans la galerie commerciale restent désespérément vides et nous n'avons aucune information sur l'avancement de ce projet. Nous aimerions donc si possible avoir des éléments sur ce sujet. »

Patrick DURAND : « Vous maniez l'humour avec beaucoup d'intérêt. En ce qui me concerne les leçons de concertation que vous donnez sans arrêt deviennent extrêmement pénibles. Autant je vois souvent Monsieur HÉLARY, autant vous, ça fait bien longtemps qu'on ne vous a pas vu à la Garenne. Je m'excuse de vous dire ça. »

Romain BOSSIS : « Vous êtes gentil de me faire la leçon mais j'y travaille tous les mardis. »

Patrick DURAND : « Je sais. Depuis 2018, ce projet a pris naissance grâce au fonds de participation le FIDP. Nous avons d'ailleurs lancé une fête sur la place des Victoires, mais je ne vous y ai pas vu non plus en 2018. Bref, nous avons mis en place deux outils participatifs à ce moment-là, animés et proposés par le Conseil citoyen. Nous avons aussi créé un arbre à messages, qui a reçu 47 messages. Les gens demandaient plus de jeux pour les enfants, plus d'animations, plus de calme, une place plus accessible et avaient une certaine inquiétude pour les commerces. D'autre part, un questionnaire en lien avec le service « paysages-transition écologique » a été recensé pour les attentes des habitants concernant cette place. Nous avons reçu 62 questionnaires, demandant plus de jeux ou encore plus de bancs, bref, les mêmes réponses que celles de l'arbre à messages.

En 2019, une première rencontre s'est déroulée le 28 mai à 19 heures 30 à la maison de quartier des Pyramides. Elle avait pour objet de présenter le diagnostic qui a été réalisé par les services de la Ville au comité d'accompagnement de la Garenne. Ce comité était composé d'habitants, de conseillers, de citoyens, de commerçants et d'acteurs du quartier. Il y a ensuite eu une seconde réunion le 6 juin 2019 à 19 heures 30 à la maison de quartier, qui a permis de recueillir des actions proposées par des habitants sous forme d'ateliers (sécurité, animation, aménagement des espaces publics). Puis il y a eu la fête de quartier sur la place des Victoires le 15 juin 2019 de 14 heures à 18 heures, à laquelle vous n'étiez pas non plus. Cette manifestation a permis d'élargir la participation en donnant l'occasion à un plus large panel d'habitants d'exprimer leurs idées. Nous avons reçu 86 questionnaires, ce qui fait déjà 200 au total. Là aussi, les habitants souhaitaient notamment un réaménagement de la place, le développement des commerces et des animations. Enfin, un temps de restitution a été organisé le 3 juillet 2019 pour présenter toutes les propositions auprès du comité d'accompagnement et d'habitants qui avaient contribué au cahier de prescriptions du 15 juin.

En 2020, nous n'avons rien fait puisqu'il y avait la Covid-19. En 2021, la Collectivité a missionné l'agence Magnum pour travailler sur les études de programmation urbaine entre janvier 2021 et fin juin 2021. Le centre commercial de la Garenne soulevait alors deux enjeux principaux. Premièrement, développer et accompagner la dynamique commerciale en rendant le centre plus accessible et en améliorant les équipements publics, et deuxièmement favoriser le vivre ensemble. Là encore, il n'y a pas eu de manifestation sur la place des Victoires en 2021 en raison de la Covid-19. En revanche, une manifestation a eu lieu le 2 juillet 2022. Nous avons ensuite redémarré la concertation le 14 décembre 2022 en organisant une première réunion du comité d'accompagnement et des ateliers de relance, puis une seconde le 25 janvier 2023, à laquelle les commerçants étaient présents. Aussi, ne venez pas me dire que les commerçants ne sont pas venus, c'est faux. Vous mentez. Quant à votre mail, je ne l'ai jamais reçu. Par conséquent, n'hésitez pas à me l'envoyer si vous en avez l'occasion.

Le 26 janvier 2023, nous avons rencontré les commerçants. D'ailleurs, je vous rappelle que je les vois en permanence, donc ne venez pas me dire que je ne les connais pas. Nous avons notamment évoqué avec eux la perte de dix places de stationnement. Sachez également que le gérant du Super U m'envoyait des mails à 6 heures du matin. Donc là aussi, ne me dites pas que je n'ai pas consulté avec les commerçants. C'est de la rigolade. Le 21 mars 2023, nous avons organisé une troisième réunion du comité d'accompagnement avec des ateliers. Nous avons ensuite effectué les retours de ces ateliers le 17 mai 2023 avec les commerçants. Par ailleurs, les services ont aussi mis en place une enquête sauvage le

mercredi 7 juin 2023, de manière à sonder les gens pour savoir ce qu'ils voulaient. Une grande majorité des personnes interrogées habitant ce quartier ont mentionné des parkings dangereux. C'est pour cette raison que nous réalisons cette petite placette, ainsi qu'un plateau sur la rue d'Éna pour casser la vitesse. S'agissant des commerces de proximité, je vous informe qu'un compromis a été signé suite au départ du coiffeur, et que cette case va être récupérée et réhabilitée. Quant à la case de Bankisimo, elle a été rachetée par la pharmacie, de même que l'ancienne boulangerie. Enfin, le Conseil citoyen a mis en place un stand le 1^{er} juillet pour présenter le projet aux habitants pendant la fête sur la place des Victoires. Nous avons effectivement décidé de maintenir cette manifestation, même en raison des violences du 30 juin – et Madame CHANTECAILLE pourra en témoigner. En revanche, nous avons annulé le stand permettant de recueillir les *desideratas* de chacun. À tout cela s'ajoutent la présentation des travaux pendant la séquence « Mon Maire, mon quartier », ainsi que les discussions permanentes avec les commerçants, avec les habitants des immeubles voisins, avec le Saint-Hubert, ou encore avec le curé et la paroisse. D'ailleurs, je rencontre le représentant du diocèse demain pour discuter de la deuxième partie du jardin partagé. Enfin, je citerai Mon Conseil citoyen qui a suivi toutes les évaluations du projet. Si ça ce n'est pas de la concertation, dites-moi alors ce qu'il faut faire – un référendum national ou je ne sais pas quoi. Voilà. »

Monsieur le Maire : « Merci. Il faut comprendre une chose. Ce n'est pas parce qu'on répète dix fois un mensonge qu'il devient une vérité. Monsieur DURAND a la vérité et il vient de la préciser. »

Frédérique PÉPIN : « Je voudrais simplement revenir sur les animations en lien avec les commerces. Concernant l'année 2023, la ferme de la Gasinette était présente à la Garenne le samedi 18 février, l'atelier Circus a eu lieu en mars, et un atelier de jeux en bois a été organisé en avril pour les habitants et les commerçants, et surtout pour les enfants. Il y a ensuite eu un atelier jardinage en mai en collaboration avec la maison de quartier, une animation en lien avec l'Aïen en juin, un atelier créatif en septembre (le Réveil Monsieur Patate), les ateliers d'Halloween en octobre, et enfin un atelier Fruits et légumes en novembre en lien avec la Ligue contre le cancer. Quant au mois de décembre il y a eu la décoration du sapin de Noël, ainsi que des ateliers de maquillage animés par la correspondante de quartier. Si ça ce n'est pas de l'animation, je ne sais pas quoi vous répondre. Enfin, sachez que la concertation concernant la réhabilitation des façades des commerçants a eu lieu, et que nous sommes actuellement en train de voir ce qui pourrait être le plus pertinent, tant dans leur communication que dans le respect du RLP (Règlement local sur la publicité) en vigueur sur la Ville. »

Malik ABDALLAH : « Je voudrais simplement ajouter un mot sur la concertation, puisque ce sujet revient souvent en Conseil municipal. Finalement, vous allez jusqu'à sous-entendre que la concertation n'a pas eu lieu. D'ailleurs, vous l'avez fait presque à chaque fois qu'une décision était prise. Or, il faut faire attention à ce discours qui est un petit peu dangereux. La dernière fois également, vous avez remis en question le fait que des tracts avaient été bien distribués pour inviter les habitants à une réunion. Il faut faire attention à deux choses. Premièrement, il faut faire attention de ne pas stigmatiser le travail de nos services. Il y a peut-être une impulsion politique, mais ce sont quand même nos services qui organisent la concertation et ces tracts sont distribués par des associations d'insertion. Deuxièmement, il y a aussi une ambition politique forte sur la concertation. Je pense parler au nom de tous les élus, mais chaque élu de la majorité, délégué ou adjoint, a au minimum une réunion de concertation toutes les semaines. Il n'y a pas un projet qui sorte de terre sans réunion. D'ailleurs, même Monsieur BATIOU demandait à participer aux réunions de concertation de la Garenne. Preuve en est qu'il y en a eu depuis plusieurs années. Attention donc à ce discours qui peut être dangereux, en disant que rien n'est fait, alors qu'il y a énormément de concertations. Par exemple, je ne vous ai pas entendu parler de la concertation sur la Vigne-aux-Roses ou sur le quartier du Bourg-sous-La Roche, ou encore de celle qui démarrera sur Saint-André d'Ornay. Encore une fois, l'ensemble des projets sont soumis à la concertation et coconstruits avec les habitants, que ce soit des projets de voirie ou des projets immobiliers. Attention à ce discours qui peut être assez dangereux, de faire croire aux gens qu'il n'y a pas de concertation. »

Stéphane IBARRA : « Monsieur ABDALLAH je voudrais vous renvoyer votre « attention » car il y a des visions différentes derrière le mot concertation. Comme vous l'avez dit, il y a aussi une question de volonté politique. Beaucoup de communes sont engagées sur des degrés de concertation divers et certaines poussent les choses très loin. Quand on invite les habitants à découvrir des travaux qui ont déjà été votés avec des entreprises qui ont été choisies, pour leur dire « c'est tel jour qu'il faudra déposer les poubelles », vous pouvez appeler ça de la concertation, et c'est ce que vous faites lorsque vous énumérez toutes les réunions de la vie d'un élu – et je ne doute pas que vous êtes mobilisés. Or, ce n'est pas ce que nous mettons, nous, derrière une concertation. Je n'épiloguerai pas, mais je vous invite vraiment à aller voir ce

qui est fait en matière de concertation et de co-construction avec les associations d'habitants. D'autre part, chaque élu qui habite dans un des quartiers de la Ville n'est pas toujours invité à certaines réunions. Il faut donc déjà décider du niveau de concertation (qui inviter ? quelle information donner ? Etc...). Par exemple, je n'aurais pas été au courant de la réunion de travail sur le plateau sportif du Bourg du 6 février si des personnes que je connais ne m'en n'avaient pas informé, alors que j'habite ce quartier. Il y a donc déjà quelque chose qui pêche à ce niveau quand on veut vraiment porter la concertation comme une volonté politique. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

9. Aménagement de la rue Roger Salengro - Section comprise entre le giratoire Arago et le pont Morineau - Demande de participation financière et déclassement du domaine public routier départemental de la RD 760

Patrick DURAND : Dans le cadre de la poursuite des travaux de requalification de l'entrée de Ville rue Roger Salengro, ayant débuté en 2022 par la sécurisation du carrefour à feux Salengro/Arago/Lavoisier, la Ville poursuit la requalification avec l'aménagement de la rue Roger Salengro, section comprise entre le giratoire Arago non inclus et le pont Morineau). Il est donc proposé au Conseil d'approuver la demande de classement, et de solliciter une indemnité forfaitaire auprès du département de la Vendée d'un montant estimé à 60 000 euros H.T.

Claire MAURIAT : « Rassurez-vous, je ne remettrai pas en question ce projet de réaménagement qui devrait permettre d'améliorer la rue Roger Salengro. J'avais simplement deux questions à poser concernant l'aménagement des intersections car on ne les voit pas sur le plan. Premièrement, qu'avez-vous prévu comme aménagement cyclable sur le petit giratoire qui sera situé avant le pont Morineau et qui ira sur la rue Zola ? Deuxièmement, qu'avez-vous prévu pour sécuriser ces intersections et pour permettre la bonne circulation des vélos ? »

Malik ABDALLAH : « Je rappelle que le Plan vélo a déjà été présenté en Conseil municipal et en commission et qu'il contenait le détail de l'ensemble des intersections. Concernant celle-ci, il y aura deux passages cloutés de chaque côté, avec un passage vélos de chaque côté. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

10. Travaux de voirie pour le compte de tiers

Patrick DURAND : Dans le cadre de projets privés, certains pétitionnaires (habitants, promoteurs...) souhaitent modifier les accès à leur propriété. Ce déplacement engendrant une modification des caractéristiques techniques du domaine public (déplacement de réseaux, de mobiliers, abaissement de bordures...), une permission de voirie est délivrée pour engager les travaux. Ceux-ci peuvent être réalisés par la Collectivité, auquel cas le bénéficiaire s'acquitte du coût des travaux selon un barème qu'il est proposé au Conseil de valider.

Aurélie VIEILLEDENT : « Nous entendons bien les augmentations de coûts et l'apparition de nouveaux besoins avec la création de nouveaux tarifs. Toutefois, nous aurions aimé avoir les anciens tarifs. Nous les avons demandés en commission, mais ne les avons malheureusement toujours pas eus, et sommes toujours dans leur attente. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

11. Convention avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Vendée visant à favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires employés par la ville de La Roche-sur-Yon

Anne AUBIN-SICARD : Cette convention entre le Service départemental d'incendie et de secours de la Vendée (SDIS85), La Roche-sur-Yon Agglomération et la Ville, vise à faciliter les conditions d'intervention des agents communautaires également sapeurs-pompiers volontaires (SPV) pendant leur temps de travail. Il est donc proposé au Conseil d'approuver le dispositif permettant de faciliter les interventions des agents de la Collectivité.

Claire MAURIAT : « Tout d'abord, nos deux groupes d'opposition saluent cette heureuse initiative, et moi-même tout particulièrement en tant que médecin sapeur-pompier volontaire. Effectivement, la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires est un enjeu majeur. Cependant, je me permettrai deux questions qui vont peut-être vous sembler naïves à nouveau, mais le Conseil municipal sert aussi à ça. Ma première question concerne la confortation des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires dans le Département, et tout particulièrement au niveau de La Roche-sur-Yon, car si les effectifs se maintiennent, les demandes d'interventions grimpent en flèche. Il y a actuellement huit volontaires municipaux pour un peu moins de 900 agents de la Ville. Cet effectif pourrait être renforcé par une campagne de communication ambitieuse en interne, cette communication étant peut-être prévue à la signature de cette convention ? Ma deuxième question concerne les modalités de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires. Les jeunes sapeurs-pompiers de 14 à 17 ans pourraient-ils aussi être recrutés dans le cadre du dispositif « jeunes sapeurs-pompiers », car le centre de secours de la ville de La Roche-sur-Yon n'est pas équipé d'un centre de jeunes sapeurs-pompiers ? »

Anne AUBIN-SICARD : « Les campagnes de communication en interne ont déjà été réalisées et sont renouvelées régulièrement. Nous pouvons donc espérer avoir de nouveaux volontaires au sein de la Collectivité dans les années à venir. »

Sylvie DURAND : « Quant au recrutement des jeunes sapeurs-pompiers, il faut poser cette question au SDIS car c'est lui seul qui peut créer une section de JSP, à condition qu'il y ait aussi un encadrement. »

Monsieur le Maire : « Nous allons effectivement nous renseigner car c'est une question intéressante. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

12. Conventonnement avec le Fonds national de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles de la CNRACL

Sylvie DURAND : Le conventonnement avec le Fonds national de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles de la CNRACL doit permettre à la ville de La Roche-sur-Yon de bénéficier d'un subventionnement à hauteur de 300 000 euros, afin de déployer un plan d'actions ambitieux visant l'amélioration des conditions de travail des agents de la police municipale. Il est donc proposé au Conseil d'approuver les termes de la présente convention et d'en autoriser la signature.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

13. Personnel municipal - Modification des modalités d'utilisation du Compte-épargne temps (CET)

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil de prendre en compte les nouvelles modalités d'indemnisation des jours de congés épargnés sur un CET en fonction de la catégorie hiérarchique des agents, intervenues par arrêté.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

14. Définition des zones d'accélération de production d'énergie renouvelable - Modalités de concertation

François CAUMEAU : Il est proposé au Conseil municipal de définir les modalités de concertation de la population au sujet des zones d'accélération de production d'énergie renouvelable.

Aurélié VIEILLEDENT : « Si la concertation n'est pas associée à la pédagogie, l'acceptation du voisinage peut être difficile sur les sites de production d'énergies renouvelables. C'est pourquoi il est pour nous incompréhensible qu'il n'y ait pas d'acculturation des citoyens sur ces projets d'enjeux majeurs, comme cela a été fait pour la STEP. Cette acculturation devrait par ailleurs être accompagnée d'un plan de diminution de la consommation d'énergie. Or, il nous a été expliqué en commission que cela était impossible au motif du calendrier imposé par la Préfecture. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. »

Claire MAURIAT : « Il s'agit là effectivement d'enjeux majeurs, et on imagine bien qu'il y aurait énormément de pédagogie à faire sur les énergies renouvelables. Par exemple, travailler sur les représentations existantes, et surtout pour permettre à la population de bien appréhender l'importance des efforts qui seront demandés en termes de quantité à produire. Du coup, comme cela vient d'être dit, le pendant est tout de même d'acculturer la population sur la notion de réduction de la demande en énergie. Or, on ne voit pas bien comment il sera possible de répondre à ces enjeux, avec quinze jours ouvrés d'enquête en Mairie et avec une seule réunion publique à l'échelle de l'Agglomération, alors qu'il nous avait bien été précisé en commission 3 d'Agglomération que chaque commune avait le libre choix de la concertation, et qu'elles pouvaient donc aller au-delà de cette proposition faite *a minima*. Nous vous invitons donc à vous saisir de cette latitude donnée à chaque commune pour prévoir une concertation plus approfondie qui pourrait être déployée dans les différents quartiers. Enfin, je précise tout de même que le fait de laisser les résultats disponibles trois mois après n'est plus de la concertation, mais de l'information *a posteriori*. »

François CAUMEAU : « Comme cela a été dit, je rappelle tout d'abord que nous lançons une consultation à chaque projet. D'autre part, vous n'avez pas oublié que nous étions en plein dans les assises de l'environnement, de la mobilité et de la jeunesse en ce moment, et que nous avons aussi un guichet unique de l'habitat au sein de l'Agglomération qui permet de répondre à toutes les questions des citoyens. Enfin, nous avons également un partenariat avec RECIT et avec l'association Elise, pour développer des projets d'énergies renouvelables citoyens. Cela signifie donc que cette concertation durera quinze jours en termes de cartographie, mais qu'elle ne s'arrêtera pas là, puisqu'il y aura ensuite des concertations sur chaque projet qui sera initié. »

Anne AUBIN-SICARD : « Il faut effectivement distinguer deux choses. D'une part la concertation sur des cartes et de l'autre la concertation sur des projets, et ce qui vous est présenté ce soir est de la concertation sur des cartes. Si vous regardez tout ce qui est engagé par les différentes collectivités concernées à l'échelle nationale, je vous mets au défi d'en trouver une qui aille au-delà de la concertation que nous engageons. D'ailleurs, j'ai même vu énormément de collectivités qui ne faisaient même pas de réunions publiques générales, et qui se contentaient uniquement de faire une concertation par Internet ou par registres déposés dans les mairies. En ce qui concerne la Vendée, la situation est un peu particulière, puisque nous avons un syndicat départemental des énergies, et que celui-ci a travaillé en lien étroit avec toutes les intercommunalités de Vendée et avec la Préfecture. C'est pour cette raison qu'une méthodologie commune a été arrêtée par toute la Vendée, et qu'il y a d'un côté certaines communes qui choisissent la concertation par registres ou par Internet, et de l'autre une réunion publique générale au niveau de l'intercommunalité pour présenter ces cartographies – puisque les objectifs d'énergies renouvelables doivent être fixés et portés au niveau des intercommunalités. Ces résultats seront ensuite compilés pour être harmonisés au niveau départemental, avant de remonter au niveau régional, puis national.

S'agissant des projets, je rappelle que la station d'épuration comporte un volet « développement des énergies » particulièrement important, puisqu'il inclut la méthanisation. Dans le cas présent, nous avons choisi de faire une concertation maximale, puisque nous avons fait appel à la Commission nationale du débat public (CNDP) et que différentes réunions ont eu lieu au début de l'année 2023. D'ailleurs, je n'ai pas vu une seule collectivité qui soit passée par ce biais pour concerter sur ces cartographies de zones d'accélération d'énergies renouvelables. Au final, cette concertation sur des projets permettra donc d'aller beaucoup plus loin avec les habitants. Enfin, comme cela vient d'être dit, les assises de l'environnement

ont lieu en ce moment-même, et il y a déjà eu plusieurs ateliers sur la question des énergies dans le cadre de cet événement – sachant qu’il y en aura un nouveau la semaine prochaine. Il s’agit là de travailler sur des projets concrets que les habitants pourront mettre en place. C’est tout le sens du partenariat que nous avons acté en juin 2023 avec le Réseau des énergies citoyennes (RECIT) en Pays de la Loire, puisque le RECIT, via son partenariat avec Elise, travaille aujourd’hui à la constitution d’un groupements citoyens pour de la production d’énergies renouvelables. Je crois donc qu’on peut difficilement faire plus en termes de concertation. »

Question adoptée à l’unanimité par 45 voix pour.

15. ASL Carré Napoléon - Désignation d'un représentant

Pierre LEFEBVRE : La réalisation du programme immobilier « Carré Napoléon » porté par la société OCDL Groupe Giboire donne lieu à la création d'une Association syndicale libre pour laquelle il convient de désigner des représentants de la Collectivité lors des assemblées générales.

Romain BOSSIS : « J’aimerais poser une simple question, puisque nous avons évoqué le retard d’ouverture du parking sous-terrain en commission. Comme vous deviez avoir une réunion sur site ces derniers jours, je voulais savoir si vous aviez plus d’informations sur une éventuelle date d’ouverture de ce parking ? »

Pierre LEFEBVRE : « Non, je n’ai pas de date exacte à vous communiquer pour le moment. En revanche, je sais qu’il y a eu des retards de carte pour les SSI, et que tout rentrera dans l’ordre incessamment sous peu dès qu’ils les recevront. Ils font tout pour que les choses aillent le plus vite possible car c’est dans l’intérêt de tout le monde. »

Question adoptée à l’unanimité par 45 voix pour,

Pierre LEFEBVRE étant désigné comme titulaire et Maximilien SCHNEL comme suppléant.

16. Modification de domanialité - Déclassement d'une emprise foncière - Rue Philippe Lebon

Pierre LEFEBVRE : La SAS Les Flâneries, propriétaire du centre commercial rue Philippe Lebon, a déposé un permis de construire dans le but de transformer son site. L’avis favorable est conditionné à la rétrocession de deux bassins d’orages publics situés sur les parcelles cadastrées section EM numéros 89 et 90.

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver ce déclassement, préalablement à sa cession.

Romain BOSSIS : « Mon intervention concernera cette délibération ainsi que la suivante, puisque les deux sujets sont liés. Ces deux délibérations concernent le déclassement, puis la cession de deux bassins d’orages publics au profit du centre commercial des Flâneries, dans le cadre de son projet global de requalification. Les Flâneries, ce sont 5 millions de visiteurs par an venant de tout le Département, avec tout ce que cela implique en matière de trafic routier et de pollution, mais aussi de réflexions plus larges sur l’aménagement de notre Ville. Par ailleurs, le développement des Flâneries ne doit pas non plus se faire au détriment du centre-ville et d’un commerce de proximité dynamique.

Je rappelle que ce centre est composé de 85 000 mètres carrés de bétons et d’acier, de plusieurs hectares de parkings bitumés imperméables, et de quelques arbres faisant un peu grise mine. Si ce projet de requalification est bien un projet privé, ses impacts environnementaux sont en revanche l’affaire de toutes et tous. Dans une ville qui sature, *a fortiori* en proximité immédiate d’un axe routier majeur, chaque projet de cette envergure doit être étudié avec un champ de vision large sur l’aménagement de la Ville. Voici donc quelques éléments de réflexions, dont certaines dispositions réglementaires sont déjà présentes dans le nouveau Plan local d’urbanisme (PLU). Si je prends la question de la performance paysagère et environnementale des bâtiments, je rappelle que le nouveau PLU impose par exemple 30 % de végétalisation minimum de toitures ou de production d’énergies renouvelables, panneaux solaires par exemple. Quid également de la renaturation et de la végétalisation des espaces ? Il serait dommage de

reproduire ici les erreurs du passé. Par conséquent, qu'en est-il de ce projet et avez-vous des éléments à nous communiquer ?

Je pense aussi à la gestion des eaux pluviales, dont fait partie la question des bassins d'orages, l'objectif de ces ouvrages étant de retenir les eaux de pluie pour éviter les inondations, et de filtrer les polluants des eaux de ruissellements. Je pense aussi à la question du stationnement, notamment en matière d'accessibilité, d'emprise au sol, de stationnement des vélos, des bornes de recharge électriques. Peut-on par exemple imaginer des ombrières solaires pour combiner à la fois réduction de la chaleur au sol et production d'énergie renouvelable ? Enfin, penser à la requalification du site consiste aussi à anticiper les aménagements pour les mobilités douces, qui manquent cruellement à ce jour sur cet espace. C'est-à-dire de vraies voies cyclables, ainsi que des voies de bus en site propre, qui doivent aussi permettre de rendre ces moyens de transport alternatifs performants et attractifs pour le plus grand nombre. Les mobilités douces, c'est aussi laisser la place aux piétons. Il faudrait donc peut-être se pencher sérieusement sur la question du danger de la traversée piétonne du rond-point de l'Europe pour nos jeunes qui vont par exemple au cinéma.

Malheureusement, nous avons appris en commission que le permis de construire de la première phase des travaux du centre commercial avait été déposé avant l'application du nouveau PLU, et que par conséquent un certain nombre de dispositions réglementaires ne s'appliqueront pas. Néanmoins, notre Ville a d'autres leviers pour agir et accompagner les porteurs de projets commerciaux vers la transition écologique. Ainsi, un travail étroit de partenariat et d'accompagnement entre la Collectivité d'un côté et le centre commercial de l'autre est essentiel pour ramener nature et apaisement sur ce site. »

Pierre LEFEBVRE : « Merci, et votre conclusion est la mienne, et il est évident que nous accompagnerons ce porteur de projet même si le permis de construire a été déposé avant le nouveau PLU. Nous savons qu'il fera de gros efforts, et vous verrez que tout se passera très bien. Quant aux bassins d'orages, il est dans l'intérêt du centre commercial d'y faire attention, puisqu'il serait directement impacté en cas de débordement. D'autre part, nos services y auront également accès pour entretenir les réseaux, ce qui signifie que nous surveillerons aussi ces bassins de très près. »

Malik ABDALLAH : « Je rappelle que des réunions régulières ont été organisées avec Les Flâneries depuis plus de trois ans, et que nous avons bien évidemment abordé les questions de mobilités. D'autre part, il y a d'un côté les projets à court terme, et de l'autre les projets à plus long terme, comme par exemple la question des parkings pour laquelle le PLU s'appliquera – puisque le parking des Flâneries sera modifié en profondeur. D'ailleurs, des solutions ont été déjà trouvées, comme par exemple les parkings en entrée de ville, ou encore les pistes cyclables, qui seront donc intégrés dans ce plan global. Donc ne dites pas qu'il n'y a pas de réflexion globale, d'autant que celle-ci sera intégrée à la fois dans l'étude sur la mobilité qui démarrera dans quelques mois, et aux assises de la mobilité. »

François CAUMEAU : « Je rappelle également que ce type de centre commercial, plus de 500 mètres carrés de surface de toiture et plus de 1 500 mètres carrés de parkings, est soumis à l'obligation d'ombrière photovoltaïques, de panneaux photovoltaïques et de végétalisation, ce qui signifie que tout cela sera fait. »

Anne AUBIN-SICARD : « J'ajoute que ce projet a déjà été présenté par voie de presse, et que les propriétaires du site ont déjà été répondu à certaines de vos questions. »

Monsieur le Maire : « Je précise aussi que ce projet ne répondra pas au PLU à venir de façon réglementaire mais de façon volontaire, puisqu'il ira encore plus loin que ce qui est exigé par le PLU. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

17. Rétrocession de deux bassins d'orages publics au profit de la SAS Les Flâneries - Parcelles section EM numéros 89 et 90 rue Philippe Lebon

Pierre LEFEBVRE : La SAS Les Flâneries, représentée par Monsieur Rabreau, dans le cadre de son projet de requalification du centre commercial, a déposé un permis de construire pour lequel l'avis favorable est conditionné à la rétrocession des deux bassins d'orages situés sur les parcelles cadastrées section EM numéros 89 et 90 et un réseau d'eau pluviale.

La ville de La Roche-sur-Yon a procédé à la désaffectation et au déclassement des parcelles cadastrées section EM numéros 89 et 90 par délibération du présent Conseil, permettant ainsi leur aliénation, à l'euro symbolique avec dispense de paiement. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette opération.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

18. Conventions d'occupation du domaine public pour les pylônes de télécommunication mobile

Pierre LEFEBVRE : Il est proposé au Conseil d'approuver les termes des conventions d'occupation du domaine public avec les pylônistes TOTEM, Free Mobile et On Tower d'une durée de 12 ans, avec une redevance annuelle de 8 615,14 euros H.T., et favoriser ainsi la bonne couverture du territoire en antennes de téléphonie mobile.

Florence LEMAIRE : « Lors d'un vœu en 2021, nous avons proposé à la Ville un moratoire sur le déploiement de la 5G. Pour mémoire, notre vœu était le suivant :

« Loin de bloquer un éventuel passage technologique à la 5G, l'idée de la convention citoyenne sur le climat était d'avoir des éléments objectifs pour que les citoyens puissent décider en conscience de la pertinence ou non de la 5G, qui leur est finalement imposée sans concertation. Ce déploiement technologique est fait sans étude indépendante ni contrôle démocratique, en cela il est problématique. »

Or, nous n'avons à ce jour ni résultats d'études indépendantes, ni informations ou concertation des citoyens sur le déploiement en cours. Madame Gosselin nous a cependant indiqué en commission qu'elle s'était renseignée, et qu'elle avait obtenu une réponse sur l'espace concerné par l'admission de ces antennes. Nous l'avons bien entendue, mais nous sommes loin d'une véritable étude d'impact indépendante. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération. »

Nathalie GOSSELIN : « J'ai effectivement eu les retours de l'Agence nationale sanitaire. Je ne peux donc pas faire mieux en termes d'information. Celle-ci a indiqué : « La 5G ne présente pas de risques avérés pour la santé, puisque les bandes de fréquence utilisées sont quasi-similaires à celles de la 4G. » Nous n'avons donc pas fait de moratoire puisque cela a déjà été acté et validé par l'Agence nationale sanitaire. Par ailleurs, je rappelle également que la 5G est dix fois plus rapide que la 4G. Le seul bémol est que de la 5G augmente l'utilisation d'Internet, ce qui fait que les gens l'utilisent beaucoup plus. Il appartient donc aussi aux consommateurs d'être acteurs, sachant que la 5G a énormément aidé les personnes qui avaient du mal à se connecter en milieu rural (télétravail, télé médecine...). »

Anne AUBIN-SICARD : « Vous dites qu'il n'y a pas d'étude indépendante sur le sujet. Je voudrais donc simplement vous renvoyer à trois études complémentaires. L'ANSES a publié un premier rapport préliminaire le 30 janvier 2020, qui a été complété d'un rapport complémentaire le 12 avril 2021, puis par un rapport final de 300 pages – que je vous invite vraiment à regarder – qui a été publié le 17 mars 2022. Ce rapport reprend effectivement les conclusions indiquées par Madame GOSSELIN. Enfin, je vous rappelle qu'une Mairie n'a pas la possibilité de s'opposer à l'installation d'antennes, et qu'elle est simplement destinataire d'un dossier d'information. Elle vérifie donc que les antennes respectent bien les règles d'urbanisme, et c'est tout ce qu'elle peut faire. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

19. Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades

Frédérique PÉPIN : Afin d'améliorer la qualité du parcours marchand en centre-ville, la Ville a mis en place une subvention pour inciter aux rénovations des façades de logements et des devantures commerciales. Cette subvention est basée sur une charte de qualité.

Le comité de suivi réuni le 9 Janvier 2024 a examiné deux nouvelles demandes d'aides à la rénovation pour un montant total de 5 872 euros. Il est donc proposé au Conseil d'approuver ces deux demandes de subvention.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour, Madame Aurore RAVEZ ne prenant pas part au vote.

20. SPL Tourisme - Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration

Monsieur le Maire : Lors de sa séance du 7 novembre 2023, le Conseil a approuvé la fin des fonctions de représentation de Madame Pépin pour le compte de la Ville. Suite à la mise en place d'une gouvernance provisoire dans l'attente de la nomination d'un nouveau directeur général, Madame Frédérique Pépin a été désignée dans ces fonctions de fondée de pouvoir pendant cette période.

L'arrivée du directeur étant programmée au 1^{er} mars 2024, il est proposé au Conseil de réintégrer Madame Frédérique PÉPIN dans sa fonction de représentation de la Ville à compter de cette date.

Florence LEMAIRE : « Nous nous félicitons que la situation sur laquelle nous avons émis des réserves se termine, et nous voterons donc pour cette délibération. En revanche, notre groupe souhaiterait connaître le montant brut de la rémunération totale touchée par la fondée de pouvoir dans le cadre de sa mission, dans le même esprit que l'information annuelle qui doit être faite à l'assemblée délibérante, au sujet des indemnités de toute nature perçues par les élus dans le cadre de leurs fonctions. »

Monsieur le Maire : « Il ne s'agit pas de la même nature, puisque ce n'est pas une indemnité. Cette rémunération brute était de 1 000 euros par mois, comme indiqué dans la délibération qui a été prise à l'époque. »

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour, Madame Frédérique PÉPIN ne prenant pas part au vote.

21. Adhésion centrale d'achat - Vendée numérique

Nathalie GOSSELIN : Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à une centrale d'achats mise en place par Vendée Numérique.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

23. Convention de mise en place et de gestion des recettes relatives à la billetterie du festival Le Printemps musical

Maximilien SCHNEL : Dans sa volonté d'accompagner les associations dans le développement de leurs actions culturelles, la ville de La Roche-sur-Yon propose de prendre en charge l'organisation et la vente de billetterie pour compte de tiers. Dans ce cadre, les services municipaux vont assurer la billetterie du festival « Le Printemps musical » qui aura lieu à La Roche-sur-Yon les 4, 5 et 6 mai 2024.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

24. Convention de mise en place et de gestion des recettes relatives à la billetterie de l'événement Vend'harmonies

Maximilien SCHNEL : Dans sa volonté d'accompagner les associations dans le développement de leurs actions culturelles, la ville de La Roche-sur-Yon propose de prendre en charge l'organisation et la vente de billetterie pour compte de tiers. Dans ce cadre, les services municipaux vont assurer la billetterie des

deux concerts organisés par la Société philharmonique de La Roche-sur-Yon qui se dérouleront à l'auditorium du Cyel les 29 et 30 mars 2024.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

25. Convention particulière d'utilisation des locaux du Cyel par la compagnie Le Menteur volontaire - Résidence de création La Fille de l'eau

Maximilien SCHNEL : Dans le cadre du Projet culturel de territoire voté en Conseil Municipal du 2 février 2022, la ville de La Roche-sur-Yon a réaffirmé son soutien à la création culturelle locale en proposant de formaliser l'accompagnement des parcours artistiques. L'objectif de cette démarche est de favoriser le dynamisme de création locale et de soutenir la rencontre des œuvres avec les publics du territoire et au-delà. En conséquence, la Ville soutient chaque année des projets portés par des associations professionnelles en raison de leur intérêt artistique, leur viabilité et leur apport au niveau du dynamisme territorial notamment en direction des différents publics.

La présente convention présente les modalités spécifiques d'utilisation du Cyel par la compagnie Le Menteur volontaire, pour le projet de résidence de création qui aura lieu au Cyel du 26 février au 7 mars.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

Monsieur le Maire : rend compte des décisions prises en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales. Puis, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 19 heures.

Le Secrétaire,
Romain BROCHARD



Le Maire,
Luc BOUARD

